



Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO au
Comité Technique Spécial Départemental
du 5 juillet 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour préparer l'organisation de la rentrée 2022 dans un contexte où suite aux résultats des concours du CAPES externe, 25% des postes ne sont pas pourvus. Concernant les mathématiques, que le gouvernement souhaite rétablir dans le tronc commun en 1ère, à grands renforts de communication, ce sont 477 postes qui restent vacants.

Il n'y a aucune fatalité à cet effondrement. Ce sont les conséquences de multiples contre-réformes qui, gouvernement après gouvernement, ministre après ministre, se sont succédées : masterisation des concours en 2009, qui repousse le recrutement à partir de bac+5 et non bac+3, réforme Blanquer des concours qui assèche encore plus le vivier des candidats, d'autant plus cette année en période transitoire ; blocage quasi ininterrompu de la valeur du point d'indice depuis 2010 générant un effondrement du pouvoir d'achat des fonctionnaires et donc des enseignants ; multitude des contre-réformes qui ont dégradé les conditions de travail des personnels et saccagé l'Ecole publique, comme par exemple la possibilité d'imposer une 2e HSA aux professeurs, avec pour conséquence l'explosion du nombre d'HSA dans les dotations globales et l'aggravation des tensions dans les équipes. Le décret permettant aux professeurs à temps partiel d'effectuer des HSA, ne fera qu'exacerber les tensions. Le texte prévoit que ces HSA soient effectuées "à leur demande", dans les faits la pression exercée risque d'être forte et le choix ne sera pas toujours totalement éclairé,

En décidant de ne pas recruter plus largement, de ne pas organiser de concours exceptionnels ouverts au niveau bac+3; en se contentant d'avoir recours à des étudiants contractuels alternants à qui l'on impose un rythme de travail infernal, à des stagiaires dont la situation se dégrade avec une première année à temps plein devant élèves, à des contractuels sous-payés recrutés en 30 minutes dans des job-dating et qui grâce à la loi de transformation de la Fonction Publique peuvent occuper un poste de fonctionnaire, l'ex-ministre Blanquer et le ministre Ndiaye qui continue dans son sillon, nous préparent une rentrée 2022 catastrophique. On voudrait organiser la destruction de l'enseignement public, on ne s'y prendrait pas autrement !

Et si l'on en croit les chiffres des inscriptions en Master, y compris dans notre académie, la situation au niveau du recrutement statutaire n'est pas prête de s'arranger. Mais à qui la faute si le métier est si peu attractif ? Le ministre Guérini annonce une hausse de la valeur du point d'indice des fonctionnaires de 3,5% quand on sait que l'inflation est à 5,2% et devrait encore augmenter, et qu'il faudrait une augmentation de 25% de la valeur du point pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 2000 ! Sur la question des salaires, là encore le gouvernement tente un coup de comm dont personne n'est dupe par la voix du ministre Ndiaye qui promet un salaire de 2000 euros net par mois pour un enseignant débutant en 2023. Oui, mais à quel prix ? Ce même ministre annonce quelques jours plus tard qu'il souhaite que les professeurs rattrapent leur arrêts maladies ! Ce que le ministre propose, ce n'est pas une augmentation de salaire, c'est brader nos garanties statutaires pour des contreparties qui ne rattraperaient même pas le niveau de pouvoir d'achat d'il y a 20 ans. Ce que les personnels demandent, c'est une augmentation indiciaire sans contrepartie. Si l'Etat peut distribuer de l'argent public aux entreprises privées sans contrepartie, il peut investir dans son Service Public qui bénéficie à tous.

L'Etat peut mettre les moyens dans l'Education Prioritaire, mise à mal dans notre académie en prévision de la rentrée où, d'après nos remontées, à défaut de documents émanant du rectorat, les classes sont déjà pleines à craquer. L'Etat peut mettre les moyens dans l'enseignement spécialisé, afin de respecter la réglementation concernant les effectifs en ULIS, maintenir les établissements spécialisés, et proposer un vrai salaire et un vrai statut aux AESH pour leur permettre de vivre dignement et donner de l'attractivité à leur profession. Nous saluons par ailleurs la décision de Monsieur le Recteur de demander à ce que les contrats des AED qui arrivent au bout de leurs 6 ans soient prolongés dans l'attente du décret permettant leur CDIisation pour ceux qui le souhaitent et nous serons attentifs au condition de la CDIisation.

Enfin, cette fin d'année est une nouvelle fois marquée par la déréglementation à tout va concernant le baccalauréat. En voulant éviter que les élèves ne subissent trop de pression en fin d'année avec des épreuves "couperet", le ministre Blanquer a décidé d'un bac avec une part importante de contrôle continu qui dans les faits met les élèves sous pression à chaque évaluation tout au long de l'année. Si la pression est forte du côté des élèves, elle l'est également du côté des professeurs qui ont été convoqués pour évaluer un nombre considérable d'élève lors de l'épreuve du grand oral, ont eu peu de temps pour corriger leurs copies et dont les notes ont été comparées et remises en cause via Santorin, véritable outil de flicage des correcteurs. Des professeurs nous signalent également des modifications de coefficients à leur insu dans certaines évaluations. Cette année encore l'expérience montre que le bac Blanquer, confirmé par le ministre Ndiaye, est profondément inégalitaire et contraire au caractère national de l'Education.

Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, revendiquent :

- l'abrogation de la réforme du lycée, du bac et de Parcoursup;
- le retour à un bac avec épreuves nationales, terminales et anonymes;
- le retour à des correction papier, l'arrêt du bidouillage des notes et du flicage des correcteurs;
- l'annulation de toutes les fermetures de classes, de postes;
- la création de tous les postes statutaires nécessaires pour diminuer les effectifs par classe
- Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH. L'abandon des PIAL.

FO exige :

- l'abrogation de la « loi de transformation de la Fonction publique » ;
- l'augmentation de 25% de la valeur du point d'indice.

Pour conclure, nous tenons à dire que nous déplorons la faible quantité d'informations qui nous ont été transmises dans les quelques documents préparatoires communiqués vendredi dernier. Rien sur les lycées et les lycées pro, si peu sur les stagiaires et les contractuels alternants et des informations lacunaires sur les collèges. Ce ne sont pourtant pas moins de 33 ouvertures ou fermetures de classes en plus qui nous sont présentées par rapport aux documents du dernier CTSD en mars, alors qu'aucune information quant à l'évolution des effectifs par niveaux n'est communiquée. Notre fédération tient à rappeler, une nouvelle fois, que les documents de travail doivent être communiqués aux représentants du personnel au moins 8 jours avant l'instance et que ces instances sont planifiées et correspondent à un calendrier annuel toujours recommencé. L'institution connaît l'obligation légale de respecter la loi. Il est incompréhensible qu'elle s'en dispense alors que la consultation de ces instances détermine les conditions de travail des enseignants et de leurs élèves pour une longue année scolaire. Enfin nous prétendons que l'institution a également un devoir moral d'exemplarité à l'égard des collègues, desquels elle exige notamment le respect des calendriers dans les délais de « rigueur » qu'elle fixe.